

Présidente

**Arrêté déterminant, au titre de l'année 2018,
la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 39,
- VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
- VU l'avis rendu par les membres de la commission administrative paritaire lors de la réunion du 21 juin 2018,

ARRETE :

Article 1^{er} : Au titre de l'année 2018, la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, est établie comme suit :

- examen professionnel

OLIVER	Alexandrine
--------	-------------

- au choix

ARNAUD	Frédéric
BADART	Eric
BALLET	Claude
BARRET	Philippe
CHAPUIS	Laurent
CHENUT	Joël
CREMONA	Emmanuel
DIDIERLAURENT	Gyslaine
DUNAND	Solange
FLOQUET	Sebastien
FUENTES	Christophe
GAUME	Yann
GIRANTON	Hubert
GOURLOT	Fabrice
GRANDJEAN	Ludovic
JACQUEMAIN	Stéphane

JOLY	Romain
JORRY	Matthieu
LACHAUX	Bastien
LEPRETRE	Alain
LESCOT	Dimitri
LOPEZ	Frédéric
MAHJOUB	Chedi
MEILLIER	David
MULLER	Gilles
OLIVER	Alexandrine
PAGNIER	Serge
PAILLARD	Sébastien
PAQUE	Alain
POILVE	Pascal
REBILLOT	Delphine
THEVENIAUX	Pierre
VALOIS	Eric

Article 2 : Monsieur le directeur général des services de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage.

Fait à Dijon, le 21 juin 2018

Marie-Guite DUFAY

